



## SERIE DE TERME

### ANNULATION PARTIELLE

**A : ONDULINE**  
(la « Contrepartie »)  
A l'attention de Mr Alain COMEL et Mr Jean Marc THORE  
35 rue Baudin  
92300 LEVALLOIS PERRET

Tél : 01 55 63 80 18

Mail : [acomel@onduline.com](mailto:acomel@onduline.com) [jmthore@onduline.com](mailto:jmthore@onduline.com)

Le 19 juin 2019

**De : LCL**  
UNOMC 2426  
201 rue de la Piazza  
CS 90010  
93167 NOISY LE GRAND CEDEX

Fax : 02 37 32 74 65

Mail : [unomc@lcl.fr](mailto:unomc@lcl.fr)

Référence : 13175479-13175781  
Référence UTI : 1030442667 / MUF\_SMP\_13175479  
1030442667 / MUF\_SMP\_13175481

---

Nous vous confirmons notre accord du 14 juin 2019, concernant l'Annulation Partielle de notre transaction de SERIE DE TERME négociée le 18 mars 2019, dont les termes et conditions sont mentionnées ci après ,

**Le coût d'annulation partielle de cette opération est de EUR 210 000,00 en votre défaveur.**

**1. Les termes de la Transaction à laquelle cette Annulation Partielle fait référence sont les suivants :**

|                       |                                                    |
|-----------------------|----------------------------------------------------|
| Type de Transaction : | SERIE DE TERME<br>(Votre Vente de devises c/ EURO) |
| Date de Conclusion :  | 18 mars 2019                                       |
| Nominaux et Devise :  | Les nominaux et devise figurent en Annexe          |
| Cours à Terme :       | Les Cours figurent en Annexe                       |
| Dates d'Echéance :    | Les Dates d'Echéance figurent en Annexe            |
| Dates de Règlement :  | Les Dates de Règlement figurent en Annexe          |



**Annexe :**

| Période | Date d'Échéance | Nominal        | Devise | Cours à Terme | Date de Règlement |
|---------|-----------------|----------------|--------|---------------|-------------------|
| 1       | 26 juin 19      | 300 000 000,00 | RUB    | 74,2500       | 28 juin 19        |
| 2       | 26 juil 19      | 250 000 000,00 | RUB    | 74,5000       | 30 juil 19        |

**2. Les termes de la Transaction après cette Annulation Partielle sont les suivants :**

Type de Transaction : SERIE DE TERME  
(Votre Achat de devises c/ EURO)

Date de Conclusion : 18 mars 2019

Nominaux et Devise : Les nominaux et devise figurent en Annexe

Cours à Terme : Les Cours figurent en Annexe

Dates d'Echéance : Les Dates d'Echéance figurent en Annexe

Dates de Règlement : Les Dates de Règlement figurent en Annexe

**3. Instructions de Paiement :**

Devise A : RUB

Payeur de la Devise A : La Contrepartie

Devise B : EUR

Payeur de la Devise B : LCL

En Date de Règlement, LCL recevra :

Le Nominal Définitif en Devise A, déterminé par l'Agent de Calcul à chaque Date d'Echéance

Par le crédit de son compte: 8026 – 460433 N tenu dans les livres du LCL

En Date de Règlement, la Contrepartie recevra :

Le Nominal Définitif converti en Devise B au Cours de Conversion Garanti

Par le débit du compte de la Contrepartie: 8026 – 460410 T tenu dans les livres du LCL

En Date du 18 juin 2019,



La soulte d'annulation partielle de **EUR 210 000,00** sera débitée de votre compte en EUR n° 8026 – 460410 T ouvert dans nos livres.

#### **4. Notifications :**

Notifications à adresser par courrier à LCL

LCL  
UNOMC 2426  
201 rue de la Piazza  
CS 90010  
93167 NOISY LE GRAND CEDEX

Notifications à adresser à la Contrepartie

ONDULINE  
35 rue Baudin  
92300 LEVALLOIS PERRET

#### **5. Déclarations :**

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment, des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions, ou des indices boursiers.

Au regard de ces risques, chaque partie déclare et atteste qu'elle dispose des connaissances et de l'expérience en matière d'investissement nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques encourus au titre de cette opération.

Chaque partie déclare et atteste avoir identifié ses besoins à l'égard de la présente opération par rapport à son activité et sa situation financière et avoir procédé à sa propre analyse des aspects financiers, juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'opération et ne s'en être pas remis pour cela à l'autre partie.

LCL intervient comme partie à la présente opération, et non comme conseil. Il ne saurait être tenu responsable des conséquences financières de l'intervention de l'autre partie sur les instruments financiers.

Chaque partie déclare et atteste conclure cette opération en son nom propre et non en qualité de mandataire.

A moins que LCL ait reçu une objection écrite relative aux termes de cette confirmation dans les deux jours ouvrés à compter de la date de cette confirmation, la contrepartie sera présumée avoir accepté ces termes, et ce, sans qu'aucune action ultérieure ne puisse être engagée par LCL, la contrepartie ou toute autre personne.

Les parties déclarent que la présente confirmation peut être émise par l'intermédiaire d'un système informatique et peut être signée par les parties par numérisation de la signature d'une personne dûment habilitée au sein de celles-ci (ci-après la "signature numérisée").

Dans le cadre de la présente confirmation, régie par la convention-cadre, la signature numérisée fait foi à l'égard des parties de l'identité de la personne habilitée par chacune des parties à signer et de leur consentement aux droits et obligations prévus dans la confirmation.

Les parties déclarent et acceptent que la signature numérisée équivaut à une signature manuscrite et renoncent expressément à engager une quelconque procédure fondée sur l'absence d'une signature manuscrite.

Veuillez nous retourner dans les meilleurs délais cette confirmation signée par vos représentants habilités.

En foi de quoi les parties ont signé cette confirmation à compter de la date indiquée ci-dessus.

**LCL**



## VENTE D'OPTIONS EUROPEENNES

### ANNULATION PARTIELLE

**A : ONDULINE**

(la « Contrepartie »)

**A l'attention de Mr Alain COMEL et Mr Jean Marc THORE**

**35 rue Baudin**

**92300 LEVALLOIS PERRET**

**Tél : 01 55 63 80 18**

**Mail : [acomel@onduline.com](mailto:acomel@onduline.com) [jmthore@onduline.com](mailto:jmthore@onduline.com)**

**Le 19 juin 2019**

**De : LCL**

**UNOMC 2426**

**201 rue de la Piazza**

**CS 90010**

**93167 NOISY LE GRAND CEDEX**

**Fax : 02 37 32 74 65**

**Mail : [unomc@lcl.fr](mailto:unomc@lcl.fr)**

**Référence : 13175480-13175482**

**Référence UTI : 1030442667-MUF\_FLEX\_13175480\_2**

**1030442667-MUF\_FLEX\_13175482\_2**

---

Nous vous confirmons notre accord du 14 juin 2019, concernant l'Annulation Partielle de notre transaction de VENTE D'OPTIONS EUROPEENNES négociée le 18 mars 2019, dont les termes et conditions sont mentionnées ci après ,

**1. Les termes de la Transaction à laquelle cette Annulation Partielle fait référence sont les suivants :**

|                       |                                                                 |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Type de Transaction : | VENTE D'OPTIONS EUROPEENNES<br>(Votre Vente de devises c/ EURO) |
| Date de Conclusion :  | 18 mars 2019                                                    |
| Nominaux et Devises : | Les Nominaux et Devises figurent en Annexe                      |
| Cours de Conversion : | Les Cours figurent en Annexe                                    |
| Dates d'Echéance :    | Les Dates d'Echéance figurent en Annexe                         |
| Dates de Règlement :  | Les Dates de Règlement figurent en Annexe                       |



Cours de Change :

Cours de change « Mid » RUB/EUR, tel que constaté par l'Agent de Calcul à chaque Date d'échéance, exprimé en quantité de Roubles Russes pour un Euro apparaissant sur la page Reuters EURRUBFIXMP=WM à approximativement 13 :00 heure de Londres.

Agent de Calcul :

LCL

**Annexe :**

| Période | Date d'Echéance | Nominal        | Devise | Cours à Terme | Date de Règlement |
|---------|-----------------|----------------|--------|---------------|-------------------|
| 1       | 26 juin 19      | 300 000 000,00 | RUB    | 74,2500       | 28 juin 19        |
| 2       | 26 juil 19      | 250 000 000,00 | RUB    | 74,5000       | 30 juil 19        |

**2. Les termes de la Transaction après cette Annulation Partielle sont les suivants :**

Type de Transaction :

VENTE D'OPTIONS EUROPEENNES  
(Votre Achat de devises c/ EURO)

Date de Conclusion :

18 mars 2019

Nominaux et Devise :

Les nominaux et devise figurent en Annexe

Cours à Terme :

Les Cours figurent en Annexe

Dates d'Echéance :

Les Dates d'Echéance figurent en Annexe

Dates de Règlement :

Les Dates de Règlement figurent en Annexe

Cours de Change :

Cours de change « Mid » RUB/EUR, tel que constaté par l'Agent de Calcul à chaque Date d'échéance, exprimé en quantité de Roubles Russes pour un Euro apparaissant sur la page Reuters EURRUBFIXMP=WM à approximativement 13 :00 heure de Londres.

Agent de Calcul :

LCL

**3. Instructions de Paiement :**

Devise A :

RUB

Payeur de la Devise A :

La Contrepartie

Devise B :

EUR

Payeur de la Devise B :

LCL

En Date de Règlement, LCL recevra :



Le Nominal Définitif en Devise A, déterminé par l'Agent de Calcul à chaque Date d'Echéance

Par le crédit de son compte: 8026 – 460433 N tenu dans les livres du LCL

En Date de Règlement, la Contrepartie recevra :

Le Nominal Définitif converti en Devise B au Cours de Conversion Garanti

Par le débit du compte de la Contrepartie: 8026 – 460410 T tenu dans les livres du LCL

#### **4. Notifications :**

Notifications à adresser par courrier à LCL

LCL  
UNOMC 2426  
201 rue de la Piazza  
CS 90010  
93167 NOISY LE GRAND CEDEX

Notifications à adresser à la Contrepartie

ONDULINE  
35 rue Baudin  
92300 LEVALLOIS PERRET

#### **5. Déclarations :**

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment, des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions, ou des indices boursiers.

Au regard de ces risques, chaque partie déclare et atteste qu'elle dispose des connaissances et de l'expérience en matière d'investissement nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques encourus au titre de cette opération.

Chaque partie déclare et atteste avoir identifié ses besoins à l'égard de la présente opération par rapport à son activité et sa situation financière et avoir procédé à sa propre analyse des aspects financiers, juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'opération et ne s'en être pas remis pour cela à l'autre partie.

LCL intervient comme partie à la présente opération, et non comme conseil. Il ne saurait être tenu responsable des conséquences financières de l'intervention de l'autre partie sur les instruments financiers.

Chaque partie déclare et atteste conclure cette opération en son nom propre et non en qualité de mandataire.

A moins que LCL ait reçu une objection écrite relative aux termes de cette confirmation dans les deux jours ouvrés à compter de la date de cette confirmation, la contrepartie sera présumée avoir accepté ces termes, et ce, sans qu'aucune action ultérieure ne puisse être engagée par LCL, la contrepartie ou toute autre personne.

Les parties déclarent que la présente confirmation peut être émise par l'intermédiaire d'un système informatique et peut être signée par les parties par numérisation de la signature d'une personne dûment habilitée au sein de celles-ci (ci-après la "signature numérisée").

Dans le cadre de la présente confirmation, régie par la convention-cadre, la signature numérisée fait foi à l'égard des parties de l'identité de la personne habilitée par chacune des parties à signer et de leur consentement aux droits et obligations prévus dans la confirmation.



Les parties déclarent et acceptent que la signature numérisée équivaut à une signature manuscrite et renoncent expressément à engager une quelconque procédure fondée sur l'absence d'une signature manuscrite.

Veuillez nous retourner dans les meilleurs délais cette confirmation signée par vos représentants habilités.

En foi de quoi les parties ont signé cette confirmation à compter de la date indiquée ci-dessus.

**LCL**

Signature autorisée

Signature autorisée

**ONDULINE**

Signature autorisée

THORE Jean-René  
Trésorier Groupe



**Annexe :**

| <b>Période</b> | <b>Date d'Échéance</b> | <b>Nominal</b> | <b>Devise</b> | <b>Cours à Terme</b> | <b>Date de Règlement</b> |
|----------------|------------------------|----------------|---------------|----------------------|--------------------------|
| 1              | 26 juil 19             | 250 000 000,00 | RUB           | 74,5000              | 30 juil 19               |



  
Signature autorisée

  
Signature autorisée

ONDULINE

Signature autorisée



THORE Jean-Rose  
Traction Group



**Annexe :**

| <b>Période</b> | <b>Date d'Échéance</b> | <b>Nominal</b> | <b>Devise</b> | <b>Cours à Terme</b> | <b>Date de Règlement</b> |
|----------------|------------------------|----------------|---------------|----------------------|--------------------------|
| 1              | 26 juil 19             | 250 000 000,00 | RUB           | 74,5000              | 30 juil 19               |